

Propositions pour une structure de formation des enseignants

Août 2012

Les enseignants étant des concepteurs, la future Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) devra être un établissement public universitaire. L'intégration des IUFM aux universités et la réforme de la mastérisation, ont dans le cadre de la LRU, créé des situations illisibles pour les étudiants et concurrentielles. La création de cette nouvelle école doit être l'occasion pour l'Université de se préoccuper plus qu'aujourd'hui de la transmission des savoirs qu'elle crée, mais il est impératif d'assurer une pérennité et une autonomie à cette nouvelle école. Ce dossier tente de cerner les problèmes à résoudre, et fait des propositions¹.

¹ Propositions issues d'un séminaire FSU qui s'est tenu, à l'initiative du SNEP le 22 mars 2012

Les missions de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

Cette École Supérieure de l'Éducation et du Professorat a vocation à articuler formation initiale, continue et recherche et à préparer les concours de recrutements d'enseignants :

- **La formation initiale** : avec un cursus universitaire professionnalisant de la licence à l'entrée dans le métier des enseignants de la maternelle à l'université.

- *Licence* : nécessité de préprofessionnalisation dès la licence pour les étudiants qui se destinent tôt au métier d'enseignant. Celle-ci ne peut se limiter à des stages (collaborations IUFM, UFR et rectorat).
- *Master* : dans notre hypothèse, les étudiants sont pré-recrutés pour la majorité d'entre eux à la licence. Ils poursuivent deux années de formation « intégrée » (en alternance intégrative) et passent le concours en fin de master 2. Les concours sont modifiés avec des épreuves professionnalisantes.
- *Préparation au concours hors master et formation professionnelle* : pour les étudiants qui se destinent tard au métier ou les professionnels en reconversion (dont certains peuvent être pré-recrutés).
- *Année de fonctionnaire-stagiaire* : la formation initiale se poursuit. Une décharge horaire permet une réelle formation en alternance.

- **La formation continue des enseignants et personnels** du système éducatif doit être développée et peut être qualifiante. De nouveaux dispositifs (stages courts, longs, collectifs de travail sur plusieurs années,...) et de nouveaux congés formation sont à envisager.

- **La formation des tuteurs, conseillers pédagogiques et formateurs** est une priorité pour assurer une meilleure articulation entre terrain et structure de formation, et renouveler le potentiel de formateurs, en lien avec la recherche. Des recherches collaboratives chercheurs-enseignants de terrain sont à développer.

- **La recherche** irrigue toute la formation. Elle est indispensable au métier d'enseignant, tout au long de la carrière. La structure dispose d'équipes de recherche pérennes, notamment en recherche en éducation. En urgence, des créations de postes d'enseignants-chercheurs doivent permettre aux professeurs de 1^{er} et 2nd second degré, déjà titulaires de thèses et qualifiés, de devenir MCF.

- **Formation à d'autres métiers de l'éducation** : enseignants du supérieur, métiers de l'encadrement, et autres métiers en lien avec la formation.

Cette structure fédère la formation des enseignants du premier-second degré et de l'université

La création des IUFM avait l'ambition de concevoir un même lieu de formation pour l'ensemble des enseignants de la maternelle au lycée. Cet objectif n'a été que très partiellement atteint, alors que le « dialogue » entre disciplines est une nécessité à tous les niveaux d'enseignement. Il ne faut donc pas l'abandonner. Premier et second degré nécessitent des formations bivalentes ou polyvalentes, qui s'ancrent nécessairement sur une discipline « dominante ». Les disciplines universitaires ne se superposent pas aux disciplines scolaires, des cursus spécifiques sont nécessaires, y compris dans les disciplines mono-valentes (ex : la géométrie, non étudiée dans les masters recherche de maths, doit l'être par les enseignants).

C'est encore plus vrai pour les formations pluridisciplinaires des CPE, documentalistes, ... La structure de formation doit donc permettre penser l'ensemble de la formation des enseignants tout en s'attachant aux spécificités disciplinaires et aux niveaux d'enseignement. Il faut aujourd'hui ajouter la formation à l'enseignement des enseignants-chercheurs nécessaire pour faire face à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Des équipes pluri-catégorielles : La structure fédère différents types d'acteurs : enseignants de terrain, personnels d'encadrement, formateurs de terrain, formateurs premier et second degré à plein temps à l'université, universitaires... qui travaillent en équipe, aussi bien en FI, FC que recherche.

Des partenariats avec les composantes des universités : au plan local, il existe de nombreuses actions de formation qui doivent être coordonnées. L'ESPE doit être à la fois un observatoire de toutes ces actions et un pôle de ressources où chaque composante peut s'impliquer.

Des partenariats avec les rectorats :

L'État n'est pas un employeur banal. Les enseignants assurent une mission spécifique qui nécessite un cadrage (celui-ci étant aujourd'hui minimum et assuré partiellement par les contenus de concours), une unité sur le territoire (carte des formations) et par conséquent des moyens spécifiques.

Un maillage du territoire : Les centres départementaux d'IUFM doivent être conservés pour assurer à chaque département un lieu de formation, au plus près du terrain. Les pré-recrutements doivent permettre aux étudiants de s'y rendre, le développement de la FC de les rendre viables.

Quels sont les problèmes à résoudre ?

- S'appuyer sur les missions actuelles

des IUFM et les enrichir

Malgré une réforme qui impose des cursus inadéquats, malgré une chute énorme d'étudiants et des fermetures de filières à petits effectifs (PLP, PLC), les IUFM ont bien résisté. Les masters MEEF se déclinent en diverses spécialités (1^{er}, CPE, DOC, ASH, formation de formateurs et/ou personnels d'encadrement). Certains ont ouvert des spécialités nouvelles (petite enfance, enseignement des TICE...). Les UFR ont cependant récupéré toutes les formations master/concours 2nd degré, les IUFM prenant en charge la mise en stage. La plupart ont ouvert des DU (droits d'inscription libres mais qui doivent couvrir les frais de fonctionnement) pour préparer au concours. Très peu assurent la formation des fonctionnaires-stagiaires (ou ce qu'il en reste). La dimension recherche aurait pu être confortée par la mise en place des masters, mais celle-ci est fragilisée par la distanciation entre enseignement et recherche qui s'opère dans toute l'université.

- Prendre en compte la diversité des situations et minimiser la concurrence

L'intégration des IUFM (2005) dans des universités très différentes (droit, sciences, lettres) a créé des configurations locales diverses (une seule ou plusieurs universités dans l'académie, la présence de PRES ne recouvrant pas le même territoire que l'académie, ou la région, etc.). Elle a percuté la mise en place de la LRU et le passage au RCE, engendrant la concurrence entre universités, des budgets, des postes, du potentiel de formateurs.

- Flécher les budgets et les postes

L'intégration dans l'université, très peu contestée dans son principe, n'a pas été, dans la majorité des cas, pilotée par l'intérêt pour la formation des enseignants mais par la récupération des moyens que représentaient les IUFM, dorénavant versés dans le budget global de l'université (malgré le statut 713-9 qui autorise un budget

fléché). La formation des enseignants est ainsi devenue une variable d'ajustement pour le budget (insuffisant) des universités. Les IUFM ont perdu de nombreux postes de BIATOSS et d'enseignants. Cumulé aux départs en retraite non remplacés et aux récupérations par les rectorats des postes de formateurs associés, le potentiel de formation est fortement diminué et les équipes pluricatégorielles mises à mal.

Quand il y a plusieurs universités, l'université intégratrice cumule les problèmes sans récupérer les droits d'inscriptions que les autres universités encaissent, ce qui exacerbe la logique de concurrence.

- Redynamiser la formation continue

Alors que l'université a pour mission la formation continue tout au long de la vie, en l'état actuel des choses, celle des enseignants est impossible à cause du manque de remplaçants. Il faut donc des moyens dédiés et revenir à un système d'échange entre IUFM et rectorat où les stages de FI permettent des stages de FC. Dans le cadre de pré-recrutements, avec l'assurance que les stages sont pilotés par la formation, ce système serait dynamisant pour la formation continue, notamment dans le cadre d'un plan de rattrapage de formation de maîtres formateurs/tuteurs/conseillers pédagogiques.

Les conditions à réunir pour que cela fonctionne

En résumé, il faut repenser une structure qui pilote et coordonne la FDE de tous les niveaux d'enseignement (1^{er}-2nd degré, enseignement supérieur) en pensant en même temps formation initiale et continue et développement de la recherche.

Cela nécessite un cadrage national, un maillage du territoire et une carte des formations, en prenant en compte la diversité des situations. Cela nécessite de ne pas léser les UFR et de minimiser au maximum la concurrence.

Cette structure doit obligatoirement avoir des moyens dédiés pour que des collaborations et co-habilitations se fassent. Elle doit avoir les moyens d'aider les UFR à professionnaliser les licences, de subventionner des spécialités de masters. Les collaborations doivent être visibles et explicites en termes de formation et de recherche et contribuer à créer dans un nouveau paysage universitaire digne d'un service public.

Les différentes structures possibles

◆ Les solutions qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus :

- Une école professionnelle, complètement externalisé

Présente l'avantage d'un lieu identitaire qui valorise le professionnel (alternance) avec des moyens dédiés. Elle risque d'être une école sans « U », sans recherche et de minimiser le disciplinaire. La FDE reste en dehors de l'Université. Elle a aussi l'inconvénient d'être vécue comme concurrente aux UFR. (nb : les IUFM d'avant la mastérisation étaient externalisés. Ils étaient des EPA, établissement public à caractère administratif, et ne pouvaient pas délivrer de diplômes)

- Un service commun

Chaque UFR fait son parcours enseignement et un « service commun » type BU (Bibliothèque Universitaire) gère la mise en stage. Pour les PE, un parcours pourrait être raccroché aux sciences de l'éducation. Ce modèle présente l'avantage de ne pas coûter cher et de ne pas remettre en cause les masters « classiques », mais c'est un leurre de penser que la quasi-totalité des filières sont prêtes à faire de la FDE. La plupart des UFR ne font pas de didactique et la formation des enseignants continuerait de passer à la trappe. Ce système ne préserve pas les moyens dédiés et ne garantit pas un lieu où on pense la formation. (nb : une BU ou un SUAPS, service universi-

taires des activités physiques et sportives sont des services communs)

- Un UFR de droit commun

(Comme il y en a en sciences de l'ingénieur, mécanique, etc.). Intégré dans une université de sciences de l'éducation (cf. Québec), cet UFR comme dans le cas d'une école externe est concurrent des autres UFR, mais a le même statut. Il est à égalité pour le budget, les décisions en CA d'université. Cet UFR offre des perspectives de recherche et de développement de labos. Cependant sa disparition pourrait être imposée par un président d'université, par le biais de son CA, sans que l'État ait son mot à dire.

- Une école interne au statut L 713-9 : (les IUFM actuels)

Intérêt : un statut dérogatoire qui permet d'avoir un budget et des postes fléchés. Le directeur a le droit de veto pour les recrutements (il peut aller contre l'avis du CA d'université). Cependant, aucun IUFM n'a réussi à avoir de comptabilité distincte. Donc, le statut 713-9 n'est pas une garantie puisqu'il dit seulement que les composantes *peuvent* et non *doivent* avoir une comptabilité distincte, etc. Une structure IUFM actuelle est donc incompatible avec la loi LRU et continuerait de poser d'énormes difficultés ! L'autre faiblesse des IUFM est la recherche (avec le recrutement de nombreux MCF qui ne s'intéressent pas à la FDE).

◆ Des solutions qui correspondent mieux aux conditions énoncées

- Une école externe rattachée à une université (comme une école d'ingénieurs)

L'école est complètement autonome en termes de moyens budgétaires et de postes. Son statut est alors « établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ». Il ne peut cependant délivrer de diplôme national de master (seulement un grade de master).

- Une école type École Normale Supérieure (ENS)

C'est une ESCP dérogatoire (établissement à caractère scientifique et pédagogique) qui peut délivrer des diplômes de master. Les étudiants étant pré-recrutés, c'est certainement le modèle le plus proche de ce que nous voulons. Il faudrait cependant revoir le décret ENS de 87 pour améliorer la gouvernance (démocratie et collégialité).

- Les IUFM actuels avec des postes et moyens fléchés obligatoirement

Une solution d'urgence serait la publication d'un décret qui imposerait que les IUFM, dans le cadre de ce statut, disposent de moyens en propre, des centres départementaux, ce qui améliorerait la situation actuelle. Il ne s'agirait cependant que d'un décret, la pérennité de la structure doit passer par une loi.

Ce tour d'horizon de l'ensemble des établissements, internes ou externes aux universités, travaillant en conventions avec elles, montre qu'il est possible de trouver une structure adéquate, quitte à en inventer une nouvelle ! L'enjeu premier est de bien s'accorder sur ses missions.